

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 22 mars 2010**

**Sous la présidence de M. Alain HURSTEL, Maire**

**Présents** : MM. Charles DOTT, Jean Michel HATT, J-Jacques HORNECKER, Patrick LENTZ, J-Georges MEHL, Jean-Paul UHL, Mmes Djemila ARMBRUSTER, Marie-Claire BURGER, Martine BUREL, Jeannette LANG

**Absents** : ---

## **1 Approbation du procès-verbal de la séance du 05 février 2010**

Le procès-verbal de la séance du 5 février est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

## **2. Compte administratif 2009.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2009 de la commune dont la balance se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement	91 462,45 €
Recettes de fonctionnement	236 344,47 €
Résultat reporté	87 476,13 €
Excédent	144 882,02 €
Dépenses d'investissement	95 055,60 €
Recettes d'investissement	60 033,63 €
Résultat reporté	- 55 980,18 €
Déficit	- 35 021,97 €
Excédent global de clôture	109 860,05 €

## **3. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009**

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu et approuvé le compte administratif 2009,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009,

Constatant que ce compte fait apparaître un excédent de fonctionnement de 144 882,02 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation à l'excédent reporté	109 860,05 €(ligne 002 du budget 2010)
Excédent de fonctionnement capitalisé	35 021,97 €(C/1068 du budget 2010)
Report du déficit d'investissement	35 021,97 €(ligne 001 du budget 2010)

## **4. Approbation du compte de gestion 2009**

Le Conseil Municipal, approuve sans observation le compte de gestion pour l'année 2009 concernant la commune de Hohfrankenheim, présenté par le Trésorier de Hochfelden.

## **5. Adoption des taux d'imposition 2010**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de M. le Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir sans les augmenter, le taux des contributions directes pour l'exercice 2010 :

- taxe d'habitation	8,95 %
- taxe foncière (bâti)	9,88 %
- taxe foncière (non bâti)	32,92 %
- taxe professionnelle	18,33 %.

## **6. Adoption du Budget primitif 2010**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré, l'adoption du budget primitif de la commune pour l'année 2010. Il s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement :	277 105 €
Section d'investissement :	216 867 €

Ce budget comprend notamment les travaux de rénovation de l'église et de la mairie, l'achat d'un lave-vaisselle, des bacs à sel pour le déneigement ainsi qu'un remboursement partiel, anticipé, de la dette.

## **7. Participation Fête de Noël RPI 2009**

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que le regroupement pédagogique a sollicité de la part des trois communes concernées à savoir Mutzenhouse, Hohfrankenheim et Schaffhouse sur Zorn une aide financière pour l'organisation de la fête de Noël 2009 pour un coût de 750.- €.

Après délibération, le Conseil municipal décide d'accorder une aide de 250.- € au RPI pour la fête de Noël 2009 et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette participation.

## **8. Devis complémentaire pour les travaux à l'église**

M. le MAIRE informe le Conseil municipal que dans le cadre des travaux entrepris à l'église un devis complémentaire relatif à la remise en état des appuis de fenêtre en grès a été validé par le Conseil en réunion préparatoire.

Après délibération, le Conseil décide la remise en état des appuis des fenêtres en grès de l'église et de confier ces travaux à la Société RAUSCHER sise à Adamswiller pour un montant de 1 175,- € H.T. M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ces travaux.

## **9. Travaux revêtement de sol de la salle communale et achat lave vaisselle**

Dans le cadre de la rénovation de la salle communale le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de confier la pose d'un nouveau revêtement de sol à la Société SOCOBRI installée 2a, quai du Canal à SAVERNE pour un montant de 3 779.- € H.T.

Le Conseil Municipal décide également à l'unanimité l'acquisition d'un lave-vaisselle pour compléter l'équipement de la cuisine de la salle communale. Le montant à prendre en compte pour cet achat est de 4 000.- € TTC

M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ces décisions.

## 10. Acquisition d'une tondeuse

M. le MAIRE informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de procéder au remplacement de la tondeuse destinée à l'entretien du stade, assuré par l'association sportive.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette acquisition et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cet achat pour un montant de 4 000.- €TTC.

## 11. Divers

- Site web : l'actuel site web va prochainement être basculé sur le nouveau site de la ComCom à l'adresse : <http://hohfrankenheim.payszorn.com>
- Réunion d'information AEOLTA : le Conseil apportera son appui au projet de village pilote pour contribuer au test des éoliennes de toit que compte présenter prochainement aux habitants de Hohfrankenheim Monsieur Philippe LEONARD.
- Animations :
  - les week-ends des 8/9 et 15/16 mai prochains l'atelier litho de M. HURSTEL organisera une exposition dans le cadre des Ateliers Ouverts.
  - Le tournoi de football est prévu les 3 et 4 juillet 2010
  - La fête du Conseil presbytéral est prévue le dimanche 22 août 2010